

glocal

Rapport d'activité 2016



Février 2017

SOMMAIRE

1.	Association glocal	3
1.1	Présentation	3
1.2	Objectifs.....	3
1.3	Mot du président.....	4
2.	Organisation	5
2.1	Comité et direction	5
2.2	Membres et équipes d’animatrices et animateurs	6
2.3	Organe de révision	6
3.	Activités	7
3.1	Agenda21 Madagascar.....	8
3.1.1	Acteurs	8
3.1.2	Réalisations et résultats par thème.....	8
3.2	Éducation au développement durable.....	18
3.2.1	Animation dans les écoles primaires	18
3.3	Participation à des manifestations & évènements	19
4.	Perspectives	21
4.1	Pour l’Agenda21 à Madagascar	21
4.2	Pour l’éducation au développement durable et à l’environnement.....	22
5.	Annexe : Rapport financier.....	23
6.	Rapport des vérificateurs aux Comptes 2016	25
	Annexe : Déclaration d’intégralité de l’Association GLOCAL, Lancy, à l’attention d’Auditam Fiduciaire Michael Amsellem relative aux comptes annuels de l’exercice 2016.....	26
	Annexe : Compte de pertes et profits et Bilan pour l’exercice 2016	27
	Remerciements	29

1. Association glocal

1.1 Présentation

glocal est une association, créée en août 2010, visant à promouvoir le développement durable en Suisse et à l'étranger.

1.2 Objectifs

Les objectifs de l'association sont notamment de :

- produire et diffuser des informations afin de sensibiliser la population, les collectivités publiques et les entreprises à la thématique du développement durable ;
- soutenir des programmes et projets allant dans le sens de la durabilité notamment dans les pays en développement

Village de la commune d'Androvakely encore sans accès à l'eau potable



1.3 Mot du président

Chers Membres, sympathisants, animateurs,

Chère Madame, Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente notre rapport d'activités 2016. Vous y trouverez des explications et des détails sur nos activités que ce soit à Genève ou à Madagascar et qui montrent la diversité de nos actions.

Nos actions à Madagascar ont pris de l'ampleur cette année par le développement de projets dans de nouvelles communes rurales. Nous continuons nos projets en faveur des habitants des villages que nous soutenons pour améliorer leur quotidien.

Nos activités de sensibilisation se maintiennent dans les différentes écoles primaires. Nous sommes également présents dans les différentes manifestations sur notre thème de prédilection afin de nous faire connaître.

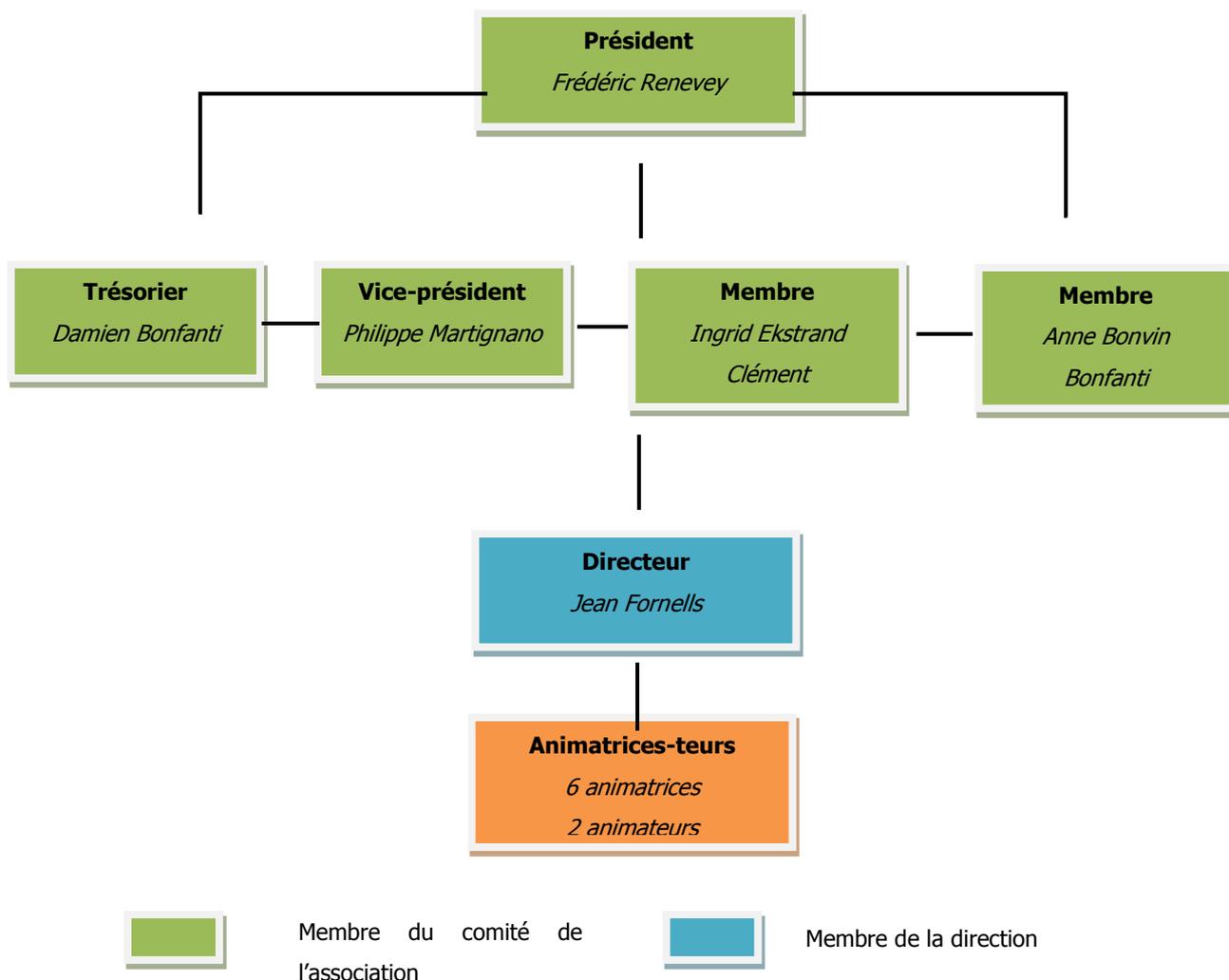
Un très grand merci à tous ceux qui participent de près ou de loin à nos actions. Merci à mon Comité pour tout le travail accompli au cours de cette année, merci au directeur sans qui les projets ne verraient jamais le jour, merci aux animateurs qui donnent vie à nos projets pédagogiques, merci à nos membres pour leur soutien tant moral que financier et enfin, et particulièrement, un très grand merci à toutes les collectivités qui nous soutiennent et permettent concrètement la poursuite de nos actions.

Bonne lecture !

2. Organisation

2.1 Comité et direction

Le comité de l'association Glocal est composé de quatre membres.



Les membres du comité ne touchent pas de salaire ni de jetons de présence. Les membres du comité se sont réunis fréquemment tout au long de l'année 2016.

Le directeur reçoit les directives du comité puis organise, suit et réalise les prestations en lien avec les activités et les buts de l'association.

2.2 Membres et équipes d'animatrices et animateurs

À la fin de l'année, le nombre de personnes cotisantes se montait à 14. La page Facebook de **glocal** comptabilise 329 « fans » à fin 2016. En 2016, l'équipe des animateurs-trices se composait d'Aurélie, Daphné, Marine, Pauline et Frédéric.

2.3 Organe de révision

Raison sociale : **Auditam Fiduciaire Michael Amsellem**

Expert-réviseur agréée ASR et membre de la Chambre
Fiduciaire suisse

Personne de contact : Michael AMSELLEM, Expert-réviseur agréé ASR

Adresse : Avenue Rosemont 12 1208 Genève

Téléphone : 022 300 63 74

Courriel : ma@auditam.ch

3. Activités

En 2016, les activités de l'association ont concernés l'Agenda21 à Madagascar, et les activités en lien avec l'éducation au développement durable. Pour cette dernière activité, ce sont notamment les animations dans des classes d'écoles primaires. Lors des manifestations nous avons organisé des stands d'informations sur nos activités.

Stand lors de la fête de l'abeille et du terroir 2016.



3.1 Agenda21 Madagascar

3.1.1 Acteurs

Comme les années précédentes, la mise en œuvre de l'Agenda21 est sous la responsabilité de l'association Glocal (maître d'ouvrage) et de l'association partenaire Doria (maître d'œuvre) sur le terrain.

3.1.2 Réalisations et résultats par thème

Infrastructures d'accès à l'eau (AEP)

Réalisations

- 9 nouvelles bornes fontaines installées et 21 rénovées.
- 4 puits rénovés avec installation de pompes manuelle installés sur des puits existants.
- 6 associations des usagers de l'eau formées et opérationnelles pour l'entretien des infrastructures.

Résultats

- ⇒ ~ 4'541 personnes ont un accès à l'eau potable, dont 1'255 par des ouvrages neufs et 3'286 grâce à la rénovation d'ouvrages (bornes fontaines et puits).
- ⇒ En 6 ans, la part de personnes avec un accès à l'eau potable est passée de 9% à 60% (20'600 personnes début 2017 sur une population totale de 35'914 personnes).
- ⇒ Un bien essentiel est accessible, de l'eau propre est disponible, prévention des maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau et hygiène corporelle améliorée. On diminue grâce à ces ouvrages le temps passé à la corvée de l'eau et sa pénibilité pour les femmes et enfants.

Activités génératrices de revenus (AGR)

Réalisations

- 201 femmes formées en AGR agriculture élevage (cultures pluviales, élevage de basse-cour), alimentation-nutrition et gestion financière simplifiée.
- 101 femmes AGR formées en élevage de porcelet.
- 201 femmes ont reçu des dotations en semences et animaux suite aux formations suivies et mis en culture 3,1 hectares.
- 151 femmes au bénéfice de prêts à taux 0% en semences pour mener à bien leurs projets. Ce sont des cultures commerciales de haricots sur 37,8 hectares

Résultats

- ⇒ Environ 2'120 personnes touchées par les activités AGR.
- ⇒ 352 femmes ont été en mesure de produire du revenu pour leur ménage et diminuer la période de soudure. Une meilleure confiance en soi et meilleure considération sociale en découle.
- ⇒ 201 femmes ont mis en culture 31'000 m².
- ⇒ 151 autres femmes ont mis en culture 377'500 m² grâce au prêts de semence à taux 0%.

Ressources naturelles

Réalisations

- 145'500 plants produits (fin janvier 2017) dans 12 pépinières.
- 57 hectares de reboisement est en cours.
- 10 organisations (associations paysannes, d'habitants, écoles, églises) et 55 ménages, soit en tout environ 1000 personnes ont participé aux reboisements.
- 12 pépinières en fonctionnement.
- 2'417 plants d'arbres fruitiers distribués.
- Une formation de 34 pêcheurs à la pisciculture et Coups de pouce s'y rapportant (alevins, etc.).
- 1,5 km de canaux désensablés.

Résultats

- ⇒ Augmentation de la couverture boisée pour prévenir l'érosion des sols et fournir de la matière végétale et du bois énergie aux populations.
- ⇒ En 2010, ~250 hectares boisés y compris les restes de forêts naturelles. Début 2017, 547 nouveaux hectares reboisés. Total surfaces boisées (reboisement + reliques de forêts naturelles) ~800 hectares.
- ⇒ 17 bassins piscicoles installés opérationnels prêts à produire du poisson en période de fermeture de la pêche. 210 personnes touchées par cette nouvelle source de revenus.
- ⇒ 4 hectares de terres, adjacentes aux canaux, à nouveau cultivables. Accès libre d'eau en saison des pluies.

Les détails et commentaires par thèmes figurent aux pages suivantes.

Infrastructures d'accès à l'eau.

Ouvrages d'adductions d'eau potable (AEP) 2016		Planifié	Reçu / obtenu
Réalizations	Bornes fontaines neuves nombre	10	9
	Bornes fontaines rénovées nombre	prévu mais pas planifié	21
	Puits neufs nombre	5	0
	Puits anciens réhabilités nombre	0	4
	Structures locales de gestion de l'eau (associations des usagers de l'eau) nombre de formations	nombre pas planifié	1
Résultats	Nombre de personnes avec un accès à l'eau potable	4'300	4'541
	Nombre de Structures locales de gestion de l'eau créées opérationnelles	nombre pas planifié	6

Commentaires

Il était prévu de construire 10 bornes fontaines et 9 l'ont été. Chaque année, nous essayons avec le budget disponible de fournir de l'eau à un maximum de personnes. Le coût d'une borne fontaine rénovée étant beaucoup moins chère qu'une neuve, il a été possible de rénover 25 bornes fontaines vétustes et sans eau, qui ont pu être remises en fonction. La commune d'Androvakely a bénéficié de 6 bornes fontaines neuves et 4 puits rénovés avec installation de pompes manuelles. Ce sont 6 villages qui ont retrouvé de l'eau ou qui en ont pour la première fois. Sept villages à Antanétibé ont bénéficié de 2 nouvelles bornes fontaine et de 5 rénovées. À Belanitra, une nouvelle borne fontaine a été bâtie. Grâce au budget 2016, ce sont 1255 personnes qui ont un nouvel accès à l'eau et 3286 qui l'ont retrouvé après les travaux de rénovation des puits et bornes fontaine. Comme les années précédentes, les structures (associations) des usagers de l'eau formées prennent en charge l'entretien des infrastructures via des cotisations accessibles à tous.

Une des nouvelles bornes fontaine de la commune d'Androvakely



Installation d'un des tuyaux d'amenée d'eau.



Activités génératrices de revenus (AGR)

Activités Génératrices de Revenus (AGR) 2016		Planifié	Reçu / obtenu
Réalisations	Nombre de formations en agriculture et élevage, alimentation-nutrition et gestion financière simplifiée	6	5
	Nombre de prêts en semence à taux 0%	pas planifié	151
	Nombre de Coups de pouce agriculture (kg de semence)	260	610
	Nombre de Coups de pouce élevage (nombre d'animaux)	960	402
Résultats	Nombre de femmes ayant suivi les formations (agriculture, élevage basse-cour et porcin)	160	201
	Surface (m ²) mis en culture AGR (210 femmes)	32'000	31'000
	Surface (m ²) mis en culture "prêts à taux 0% par 151 femmes	0	377'500

Commentaires

Cette année, ce sont 352 femmes (soit 2'120 personnes touchées) qui ont bénéficié des AGR. Parmi ces 352 femmes, nous avons 151 femmes AGR (avancées) qui ont bénéficié de prêts à taux 0%. Ainsi, ce sont 1'510 kg de semences prêtées à taux 0%. Le remboursement de la valeur de ces semences attendra la fin de la saison culturale en mars. La saison des pluies 2016-2017 a un grand retard. Depuis novembre 2016, il n'a presque pas plu. Par conséquent, les rizières sont sèches, le prix des denrées agricoles explose, la famine menace dans ces trois communes, et au-delà dans les hautes terres centrales de Madagascar. À noter que cette sécheresse a lieu dans tout le sud-est de l'océan Indien. Il n'est pas encore trop tard pour éviter une catastrophe, pour autant que les pluies veuillent bien arroser le plus vite possible cette partie de l'île. Les prévisions météo annoncent un retour probable de la pluie fin janvier.

Les 201 autres femmes AGR ont été formées dans les domaines de la culture pluviale, de l'élevage de basse-cour, de l'engraissement de porcelet, de l'alimentation nutrition et en gestion financière simplifiée. Des dotations en semences et animaux (coups de pouce) ont permis à ces femmes de mettre en pratique les enseignements reçus et de se constituer un capital en semence et argent. Cependant en raison de la sécheresse, nous devons attendre fin mars pour faire le bilan de ces AGR. Parallèlement à ces formations, l'association Doria a permis à ces femmes de suivre des cours de Santé reproductive et d'alphabétisation.

Formation AGR cultures pluviales, pratique sur le terrain.



Une des anciennes femmes AGR, devant son épicerie.



Ressources naturelles

Ressources naturelles 2016		Planifié	Reçu / obtenu
Réalisations	Nombre de plants pour reboisements élevés en pépinière	65'000	142'583
	Nombre de plants d'arbres fruitiers élevés en pépinière	prévu mais pas quantifié	2'417
	Nombre de pépinières en exploitation	minimum 3	12
	Nombre de formation en pisciculture	1	1
	Nombre de Coups de pouce pêcheurs	37	34
	Hectares de lacs débarassé des Jacinthes	10 à 20	0*
	Kilomètre de canaux désensablés	0	1.5
Résultats	Nombre d'hectares reboisés	26	57
	Nombre de certificats fonciers pour sécuriser les reboisements	nombre pas planifié	0
	Nombre de bassins piscicoles installés opérationnels	0	15
	Nombre de pêcheurs formés à la pisciculture	0	34

Commentaires

Du côté des lacs, ce sont 34 pêcheurs qui ont été formés à la pisciculture et 15 bassins piscicoles creusés. Les formations et bassins permettent de produire du poisson et de le vendre en période de fermeture de la pêche. Ces ménages de pêcheurs sont parmi les ménages les plus pauvres. Dans les trois communes, ce sont 407 pêcheurs recensés qui utilisent les 19 lacs et étangs. Parallèlement, la baisse continue des quantités de poissons pêchés et la nécessité de disposer de revenus pour avoir de quoi manger, les ont poussés à nous proposer de développer de la pisciculture. En raison de la situation difficile de ces ménages, nous avons accepté cette demande de formation. À l'avenir, les activités des pêcheurs et les alternatives de revenus pour ces ménages seront intégrées dans le futur « Projet de gestion durable des ressources naturelles ». Ce projet devrait être mis en œuvre dès mai 2017 pendant deux périodes de deux ans. À la clé, un transfert de gestion (loi GELOSE) de l'État vers les communautés de pêcheurs pour 6 lacs. Ce projet permettra une appropriation effective de la gestion des populations de poissons et de la végétation par les pêcheurs gestionnaires-bénéficiaires. L'augmentation des revenus tirés de la gestion durable de ces lacs a pour but l'augmentation des revenus des ménages de pêcheurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de la biodiversité des écosystèmes concernés par ce transfert de gestion. Par ailleurs, les lacs débarrassés les années précédentes des tapis de Jacinthe, continuent d'être suivis. Les pêcheurs assurent l'entretien. Cependant le matériel (fourches, etc.) nécessaire pour ce travail manque.

Quant aux reboisements, en raison de la forte demande, le nombre de plants produit a pu être dépassé en utilisant la quasi-totalité du budget « Ressources naturelles » pour la production des plants.

Plants forestiers produits, par espèce 2016	nombre	%
<i>Grevillea banksii R. Br</i>	26'932	18.9%
<i>Jacaranda mimosifolia D. Don</i>	46'339	32.5%
<i>Terminalia mantali H. Perrier de la Bâthie</i>	21'982	15.4%
<i>Cinamomun camphora (L.) J. Presl.</i>	0	0%
<i>Fraxinus udehii (Wenz.) Ligelsh.</i>	14'654	10.3%
<i>Paulownia fortunei (Seem.) Hemsl.</i>	0	0%
<i>Podocarpus madagascariensis Baker</i>	0	0%
<i>Schinus terebenthifolius Raddi</i>	0	0%
<i>Albizia lebbek (L.) Benth</i>	18'021	12.6%
<i>Eucalyptus robusta Sm.</i>	14'654	10.3%
Total reboisement	142'583	100%

Par ailleurs comme en 2015, des plants d'arbres fruitiers ont été produits. Pour l'essentiel ce sont des manguiers et papayers.

Plants fruitiers par espèces 2016	nombre	%
<i>Litchi sinensis Sonn.</i>	48	2%
<i>Mangifera indica L.</i>	806	33.3%
<i>Carica papaya L.</i>	806	33.3%
<i>Citrus sinensis (L.) Osbeck</i>	101	4.2%
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	302	12.5%
<i>Persea americana Mill., 1768</i>	201	8.3%
<i>Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl., 1821</i>	101	4.2%
<i>Punica granatum L. (1753)</i>	52	2.2%
Total plants fruitiers	2'417	100%

Cette année, aucun Certificat foncier n'a été émis en faveur des reboiseurs. D'une part, le budget disponible ne l'aurait pas permis, mais surtout le guichet foncier décentralisé d'Antanétibé manque de matériel informatique performant et le responsable au guichet doit pouvoir mettre à jour le PLOF (Plan Local d'Occupation Foncier) qui sert à défendre les terrains munis d'un Certificat foncier vis-à-vis de prétention de tiers. Or pour mettre à jour ce PLOF, il faut mettre à jour le logiciel SIG qui sert aussi à l'enregistrement-crédation des Certificats fonciers. Le responsable du guichet foncier doit payer la mise à jour au Ministère concerné, qui à son tour paye l'entreprise qui a vendu le logiciel SIG au Ministère. Sans argent, tout est bloqué !

Août 2016. Préparation de la distribution des graines aux pépiniéristes.
Les graines sont conditionnées par espèce dans les sacs avec indication de l'espèce et du nombre de graines (au poids).



Pépinière, deux mois et demi mois plus tard.



3.2 Éducation au développement durable

3.2.1 Animation dans les écoles primaires

Entre avril 2016 et janvier 2017, nos animatrices et animateurs ont donné 19 animations dans cinq écoles primaires lancéennes permettant ainsi de sensibiliser un peu moins de 220 enfants à la biodiversité et au vermicompostage.

Nos animations s'inscrivent dans le programme scolaire en utilisant comme base les objectifs d'apprentissage, les composantes et les thématiques précisés dans le Plan d'Étude Romand. Les enseignant-e-s ont reçu des supports d'accompagnement pour préparer les élèves aux animations en classe et pour intégrer le contenu des animations dans les séquences d'enseignement afin d'assurer un suivi dans les matières enseignées. Du matériel pédagogique pour l'installation et l'entretien du vermicomposteur ainsi que des pots pour les semis complètent les supports d'enseignements.

Deux animations ont lieu successivement. La première en automne et la deuxième au printemps. La séquence complète, avec ses 2 animations, chevauche donc les années successives.

Animation No1 : Nos mangeurs de déchets, déroulement de l'animation :

1. Rencontre avec les vers de compost et du cycle qui mène du sol à l'assiette.
2. Installation du vermicomposteur et bases de connaissances pour l'entretien de ce dernier et de ses habitants.
3. Observation des vers dans leur milieu.
4. Comprendre l'importance environnementale du recyclage des déchets.
5. Comprendre le rôle des vers dans le processus de transformation des déchets en une ressource précieuse.



D'octobre 2016 à janvier 2017, 7 classes (environ 160 élèves) de quatre écoles primaires dans la commune de Lancy ont participé à cette animation d'une durée d'environ 2 heures 30 minutes.

Animation No2 : Nos jardiniers de l'ombre, déroulement de l'animation :

1. Rencontre avec le monde des plantes qui dépendent d'un sol vivant pour leur croissance.
2. Voyage à travers le cycle de vie qui mène de la graine à la fleur.
3. Installation d'une plante en pot en appui de fenêtre et semis de plantes potagères dans le vermicompost produit depuis l'automne.
4. Comprendre une partie des concepts environnementaux et dynamiques écologiques liés aux cycles naturels de croissance et décomposition des végétaux.

Cette animation a eu lieu entre avril et mai 2016 auprès de 12 classes (environ 220 élèves). L'animation a duré environ 2h30.

3.3 Participation à des manifestations & évènements

Fête de l'abeille et du terroir du 24 septembre 2016

Lors de la seconde édition de cette fête, nous avons présenté nos activités et projets et réalisés des ateliers de vermicompostage.

Le stand était situé à côté de l'entrée du potager didactique, mais un peu excentré par rapport au gros de la manifestation. Ce qui nous a valu un peu moins de visites que l'an passé. Un peu moins d'une centaine de personnes et leurs enfants ont pu découvrir et être sensibilisés au vermicompostage.

Nuit de la Science 2016, ville de Genève

À côté du Service municipal « *Service Voirie – Ville propre* » qui répondait à la question de « *Comment trier ses déchets de cuisine ?* » notre stand s'est tenu du samedi 9 (14h00 à 20h00) au dimanche 10 juillet (12h00 à 18h00), au parc de la Perle du Lac. Nous avons présenté le vermicompostage lors de cette manifestation et répondu à d'innombrables questions. Merci à Pauline l'animatrice pour son énergie et engagement malgré le flux de personnes. Un(e) animateur (trice) de plus aurait été bienvenu(e).

Défi un mois une tonne (www.ecocinelles.ch)

Le défi "1 mois, 1 tonne" consistait à une prise de conscience collective sur le tri sélectif, sur notre production de déchets ménagers et donc sur notre impact sur l'environnement.

Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit, il s'agissait d'initier des personnes et foyers de tous types d'horizons, à Genève, à la réduction de la masse de déchets produits en un mois. Le défi s'est déroulé en 3 phases du 15 janvier au 21 mars 2016.

Nous avons participé, le 10 février, à la soirée au cours de laquelle les partenaires de ce défi étaient présents pour proposer des solutions et moyens aux participants pour réduire leurs quantités de déchets. Un peu plus d'une centaine de personnes sont venues à cette soirée qui a eu lieu à la Maison de quartier de Carouge. La présentation du vermicompostage a duré de 19h30 à 22h30.

Défi un mois une tonne, soirée intermédiaire du 10 février 2016.

Affiches et matériel sur le lombricompostage (vermicompostage).



4. Perspectives

4.1 Pour l'Agenda21 à Madagascar

À nouveau, comme l'an passé, une diversification des sources de financement s'avèrera toujours indispensable si Glocal souhaite continuer les activités. D'autant plus que nous avons enfin un budget planifié (enfin) pour deux nouvelles communes du district pour mettre en œuvre deux projets interdépendants. Par ailleurs, dans cette perspective de diversification de la provenance des fonds, de formation et de mise en réseau, nous avons posé notre candidature comme association membre auprès de la Fédération Genevoise de Coopération (<http://www.fgc.ch/>)

Quant à l'Agenda21 des communes d'Androvakely, d'Antanétibé-Anativolo et de Belanitra, il nous reste à terminer l'accès à l'eau potable pour les 35'914 habitants. En effet, 43% de la population (environ 15'314 personnes) n'a pas encore d'accès à l'eau potable (en 2011 cette part était d'environ 90 %). A noter qu'accès à l'eau signifie une borne fontaine pour 50 ménages au maximum (240 à 260 personnes) et pour un puit 60 ménages (350-360 personnes). Ce qui signifie qu'il faudra densifier le réseau par endroit pour atteindre ces chiffres.

Pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR), nous mettrons l'accent sur trois groupes de femmes AGR (femmes AGR1 phase d'apprentissage-formation, femmes AGR2 phase d'autonomie, femmes AGR3 phase d'indépendance) jusqu'à ce que les femmes AGR1 atteignent et terminent la phase AGR3. D'ici là aucune nouvelle femme ne sera acceptée.

Quant aux ressources naturelles, un nouveau projet qui vise au transfert de gestion de 6 lacs de l'État vers les pêcheurs fera l'objet d'une demande de financement en 2017. Ce transfert de gestion décentralisé est formalisé par la loi malgache GELOSE. Ce projet de ressources naturelles de deux volets de deux ans conciliera les pratiques de gestion des ressources naturelles tirées des lacs et des reboisements avec une gestion durable des biens et services qui en sont tirés.

Quant au projet de désenclavement de 10'981 personnes de la commune d'Androvakely, nous sommes toujours en attente de réponse à nos demandes de financement pour sa mise en œuvre. L'objectif de ce projet est de concevoir un ouvrage de génie civil pour franchir le fleuve Jabo qui permettra de désenclaver 10'981 personnes. Trois ingénieurs en génie-civil participeront à ce travail dont un stagiaire de l'EPFL. Ce projet terminé, il restera à trouver les fonds pour bâtir cet ouvrage.

4.2 Pour l'éducation au développement durable et à l'environnement

Glocal souhaite continuer à participer à des événements et des manifestations afin de promouvoir l'éducation au développement durable et à l'environnement. Nous souhaitons aussi réaliser des animations dans des écoles primaires en dehors de Lancy. D'autres projets en partenariat, ou non, avec d'autres associations seront à examiner.

5. Annexe : Rapport financier

5.1 Principes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les prescriptions du Code des Obligations suisse sont également inspirés des Swiss Gaap RPC, comme recommandé par la directive transversale de l'État de Genève relative à la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques (et ce même si l'État de Genève n'a accordé aucune subvention nous concernant en 2016). Des budgets très détaillés ont été établis pour chaque projet et fournis à toutes les entités concernées.

5.2 Créanciers

Aucun montant n'était dû aux créanciers au 31 décembre 2016.

5.3 Passifs transitoires

Ils représentent les honoraires de révision, un solde de frais d'animations ainsi que des honoraires de suivi des projets estimés.

5.4 Fonds propres et report à nouveau

Ces fonds sont à la disposition de l'association mais ne sauraient être utilisés autrement que dans le cadre du suivi du projet agenda21 Madagascar. Ils seront donc reportés à nouveau au 01.01.2017. Compte tenu de la directive relative à la thésaurisation (une convention avec l'État de Genève portant sur la période 2011-2014 a été signée, voir points 10 et 12 ci-après) ainsi que de la très légère perte accumulée sur les quatre ans de la durée de la convention, aucun montant n'est à restituer à l'État. Le rapport final relatif au projet émanant d'une fiduciaire sur place à Madagascar a été remis courant 2016 à l'État de Genève qui a ensuite clos notre dossier chez eux.

5.5 Évaluation des risques

Le Comité a fait une évaluation des risques en relation avec l'association, document validé en mars 2012 et qui est régulièrement actualisé. Le risque d'une anomalie significative dans la présentation des comptes peut donc être qualifié de modeste.

5.6 Convention

Une convention avait été signée en date du 18.02.2011 pour les années 2011-2014 entre l'association GLOCAL et le Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement (État de Genève). Elle définit notamment les buts et objets de la contribution, les conditions d'octroi, le suivi et le contrôle financier. Il est également fait mention de la part de la contribution financière (en %) pouvant couvrir les frais de gestion et de suivi du projet a

Genève. Le rapport final du projet y relatif a été transmis courant 2016 à l'État de Genève qui a clos notre dossier chez eux.

5.7 Exonération fiscale

L'exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital a été obtenue auprès de l'administration fiscale cantonale pour une durée de 10 ans au niveau de l'ICC (impôts cantonaux et communaux) et pour une durée indéterminée au niveau de l'IFD (impôt fédéral direct), et ce rétroactivement depuis la création de l'association (soit dès le premier exercice de l'association en 2010).

5.8 Traitement des bénéfices et des pertes

Les règles concernant la thésaurisation (directive transversale y relative) sont connues et précisées également dans la convention concernant les années 2011 à 2014 comme suit (article 3): <Chaque année, le montant (de la contribution financière) peut être revu et adapté en fonction du solde de la période financière de l'année précédente. Le principe de non-thésaurisation des contributions financières et de la rétrocession de la part non utilisée de la contribution à la fin de l'exercice ou à la fin du projet est généralement applicable>>.

Le solde disponible au 31.12.2014 n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation particulière. En effet, une très légère perte sur les quatre années de la durée de la convention a été enregistrée (Cl-IF 1T025.92). Elle est donc à la charge de l'association, le rapport final relatif au projet ayant été validé par l'État de Genève en 2016 et notre dossier clos.

5.9 Continuité de l'exploitation

Pour les exercices 2014 à 2016, une subvention avait été accordée par la Ville de Genève. Elle était prévue en trois tranches de versements conditionnés au vote des budgets de la Ville de Genève et la totalité a été bien reçue pour les années concernées.

Pour la suite des projets les années à venir, aucune dépense ne sera engagée avant d'avoir reçu une subvention ou un don correspondant.

5.10 Continuité de l'exploitation

Les subventions sont détaillées dans le compte de pertes et profits.

6. Rapport des vérificateurs aux Comptes 2016

Rapport des vérificateurs aux Comptes 2016

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale et aux Statuts de l'Association Glocal, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'Association, arrêtés au 31 décembre 2016.

La vérification a porté sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, conformément aux statuts de l'Association.

Nous nous sommes assurés de la concordance des soldes de comptes de Posfinance avec les relevés de comptes arrêtés par Postfinance.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2016 par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à la tenue d'un classeur de facturation.

Nous remercions Damien Bonfanti et Jean Fornells pour la tâche qu'ils ont accomplie pour la tenue de la comptabilité de l'Association Glocal.

Nous certifions les comptes tels qu'ils sont présentés et formulons les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Nous demandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association Glocal pour l'année 2016.

Maria Molina
Vérificatrice aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Molina'.

Gérald Cerf
Vérificateur aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Cerf'.

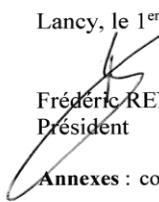
Annexe : Déclaration d'intégralité de l'Association GLOCAL

Déclaration d'intégralité de l'Association GLOCAL, Lancy, à l'attention de Auditam Fiduciaire Michael Amsellem relative aux comptes annuels de l'exercice 2016

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) de notre association pour l'exercice 2016 arrêté le 31 décembre 2016. Le but de votre contrôle est de constater qu'il n'existe aucun état de fait dont vous pourriez conclure que des aspects essentiels des comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux directives relative aux institutions subventionnées par l'Etat de Genève. Nous reconnaissons la responsabilité du Comité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le Comité a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies. Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants :

1. Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, aux statuts, aux directives relative aux institutions subventionnées par l'Etat de Genève et sont inspirés des SWISS GAAP RPC et, à cet égard, ils ne comportent pas d'anomalies significatives (dont peuvent également faire partie des indications omises, en dehors de la saisie, de l'évaluation, de la présentation et de la publication erronées).
2. Nous avons mis à votre disposition tous les livres et documents comptables ainsi que les procès-verbaux des dernières séances du conseil de fondation. Nous vous avons informés de toutes les décisions qui ont une incidence significative sur les comptes annuels et sur lesquelles il n'existe pas encore de procès-verbal. Les comptes annuels qui vous ont été présentés ont enregistré toutes les opérations devant être comptabilisées durant l'exercice concerné.
3. L'association s'est conformée à toutes les dispositions des accords contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels. Nous n'avons connaissance d'aucune violation de dispositions légales ou autres (par exemple concernant les impôts directs, la TVA, les assurances sociales, la protection de l'environnement) susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers.
4. Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes.
5. Nous vous avons communiqué les résultats de notre estimation du risque.
6. Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'association ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de notre association à poursuivre son activité.
7. Les comptes annuels que vous avez vérifiés et que nous avons signés contiennent tous les biens et engagements de l'association devant figurer au bilan.
8. Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers). Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels.
9. Les indications de l'annexe aux comptes annuels sont complètes, exactes et conformes aux dispositions légales et prescriptions en vigueur.
10. D'autres contrats, litiges ou différends qui sont importants pour l'appréciation des comptes annuels de notre association n'existaient pas à la date du bilan.
11. Nous vous avons communiqué l'absence de variation et d'existence de réserves latentes conformément aux prescriptions du Code des Obligations.
12. L'association est effectivement ayant droit de tous ses actifs et aucun n'a été nanti.
13. Tous les événements devant être pris en compte qui sont intervenus jusqu'à la fin de vos travaux de révision ont été pris en considération de manière appropriée dans les comptes annuels présentés.
14. Nous vous communiquerons immédiatement tous les événements nouveaux susceptibles d'être pris en compte qui parviendraient à notre connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale.

Lancy, le 1^{er} février 2017


Frédéric RENEVEY
Président


Damien BONFANT
Trésorier


Jean FORNELLS
Directeur

Annexes : comptes annuels signés (bilan, compte de pertes et profits et annexe)

Annexe : Compte de pertes et profits et Bilan pour l'exercice 2016

Association Glocal
Lancy

Compte de pertes et profits pour l'exercice	2016	2015
	CHF	CHF
PRODUITS		
Subvention de la Ville de Genève	41'000.00	47'000.00
Subvention de la Ville de Meyrin	30'000.00	0.00
Subvention de la Ville d'Onex	4'500.00	4'500.00
Subvention de la Ville de Gd-Saconnex	2'000.00	2'000.00
Subvention de la Ville de Thônex	2'000.00	2'000.00
Subvention de la Commune de Collonge-Bellerive	2'000.00	2'000.00
Subvention de la Commune de Confignon	3'000.00	2'000.00
Subvention de la Commune de Puplinge	1'500.00	0.00
Subvention de la Commune de Genthod	3'000.00	0.00
Subvention de la Commune de Pregny	3'000.00	0.00
Soutien financier Fonds Mécénat SIG	0.00	12'000.00
Total subventions pour l'Agenda21 Madagascar	92'000.00	71'500.00
Produits des animations pédagogiques	8'649.00	8'550.00
Dons & cotisations des membres	2'385.00	2'530.00
Subvention local - Ville de Lancy	5'724.00	5'724.00
Total autres produits	16'758.00	16'804.00
TOTAL DES PRODUITS	108'758.00	88'304.00
CHARGES		
Mise en œuvre d'un Agenda21 à Madagascar via l'Association DORIA	88'671.75	64'466.30
Frais de pilotage Agenda21 Madagascar	5'656.81	4'714.05
Frais d'ateliers & d'animations	2'136.50	4'438.19
Frais écolage don spécifique	1'000.00	2'450.00
Frais de bureau	339.60	0.00
Honoraires d'audit	2'500.00	5'430.00
Loyer local	5'724.00	5'724.00
Cotisation association	100.00	100.00
Frais financiers	216.95	199.40
TOTAL DES CHARGES	106'345.61	87'521.94
RESULTAT DE L'EXERCICE	2'412.39	782.06

Association Glocal
Lancy

Bilan au 31 décembre

	2016	2015
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
ACTIF		
Actif circulant		
Caisse	331.70	331.70
CCP	11'308.68	6'646.29
Actifs transitoires	0.00	1'000.00
Total actif circulant	<u>11'640.38</u>	<u>7'977.99</u>
Actif immobilisé		
Actif immobilisé	0.00	0.00
Total actif immobilisé	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL ACTIF	<u><u>11'640.38</u></u>	<u><u>7'977.99</u></u>
PASSIF		
Fonds étrangers		
Créanciers	0.00	0.00
Passifs transitoires	6'875.00	5'625.00
Total fonds étrangers	<u>6'875.00</u>	<u>5'625.00</u>
Fonds propres		
Capital	0.00	0.00
Résultat - résultat reporté	2'352.99	1'570.93
- résultat de l'exercice	2'412.39	782.06
Total fonds propres	<u>4'765.38</u>	<u>2'352.99</u>
TOTAL PASSIF	<u><u>11'640.38</u></u>	<u><u>7'977.99</u></u>

Remerciements

glocal tient à remercier pour 2016 les bailleurs de fonds pour l'Agenda21 à Madagascar que sont les villes et communes suivantes :

- ville de Genève,
- Collonge-Bellerive,
- Confignon,
- Genthod,
- Grand-Saconnex,
- Meyrin,
- Onex,
- Puplinge,
- Pregny-Chambésy
- Thônex,

pour leur soutien financier et moral envers les populations des trois communes concernées. Les appuis à l'Agenda21 local lors de cette 6^{ème} année de mise en œuvre a permis de faire de grands pas quant à l'amélioration de leur condition de vie.

Les résultats obtenus démontrent qu'un Agenda21 local n'est pas le privilège des collectivités des pays développés et que la démarche est réalisable par des communautés démunies, pour autant qu'elles soient adéquatement soutenues.

Les autorités communales des trois communes malgaches, le député du district d'Anjozorobé, les associations locales ainsi que la population remercient les bailleurs et se sont réjouissent de pouvoir rencontrer l'un ou l'autre de leur représentants.

Par ailleurs nous remercions les animateurs-trices (Frédéric, Aurélie, Daphné et Pauline), les expert-e-s, les membres du comité, ainsi que tous les bénévoles qui ont collaboré d'une manière ou d'une autre au programme d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Auteurs : Frédéric RENEVEY & Jean FORNELLS.